[illegible]EILLE.

[illegible] PUBLIÉE, TOUS LES JOURS, PAR JÉROME BAYON. IMPRIMEUR DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Il faut que l'UNION soit conservée.

VENDREDI MATIN, 10 JANVIER 1834.

POUR GOUVERNEUR:
J. B. DAWSON.
POUR MAIRE:
JOHN H. HOLLAND.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 10 janvier.

Nous nous proposions de donner aujourd'hui la fin du manifeste de la *Société des droits de l'Homme et du Citoyen*, mais des avis importans nous étant survenus, nous sommes forcés de remettre la fin de cette pièce à un autre jour.

Des arrangemens ayant été pris pour que la malle arrive de Montgomery ici, 16 heures moins de temps que par le passé, la malle du Nord, à l'avenir, se fermera tous les jours à [illegible] heures du matin et devra arriver tous les jours à 1 heure après-midi. En attendant, il nous en est dû sept.

Hier, comme de coutume, l'anniversaire de la glorieuse journée du 8 janvier a été célébré avec la plus grande pompe. Rien ne manquait à cette véritable fête de famille, que les rayons du soleil, pour ajouter à l'éclat de nos brillantes cohortes. Tous ont fait leur devoir, tous étaient à leur poste; et s'il s'agissait encore de repousser l'ennemi, les enfants prouveraient qu'en courage, ils ne [illegible] pas inférieurs à leurs pères.

Plusieurs discours ont été prononcés à cette occasion. M. [illegible] ayant eu la complaisance de nous communiquer le sien, nous nous faisons un plaisir de le reproduire aujourd'hui, en rendant hommage aux nobles sentimens, aux belles pensées et aux brillantes expressions qui ornent cette pièce qui, pour être courte, n'en est pas moins excellente. Voici ce discours:

CONCITOYENS,

Les souvenirs glorieux qui se rattachent à cette mémorable journée dont nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire, font toujours sur vos cœurs la plus vive impression. Quoique quatre lustres se soient écoulés depuis l'époque où la Louisiane offrit au monde le spectacle d'un peuple sacrifiant sa fortune et sa vie, pour défendre les droits les plus précieux que l'homme tient de la nature, vous avez toujours conservé le souvenir de sa gloire que vous vous êtes acquise alors, et jamais il ne s'effacera de votre mémoire.

La bataille du 8 de janvier, tant par le courage que déployèrent nos soldats citoyens, que par ses résultats, peut rivaliser les plus beaux faits d'armes de l'antiquité et des tems modernes, surtout quand on considère les avantages immenses qu'avait sur nous un ennemi bien supérieur en nombre, ayant une discipline incomparable à celle de citoyens, soldats improvisés. Hé bien, malgré ces avantages réunis contre nous, tous les calculs odieux de l'orgueil britannique sont venus se dissiper devant un principe: et alors que le fier monarque de la Grande-Bretagne, dans le silence de son cabinet, méditait la perte de notre pays, alors que ses dévoués conseillers forgeaient les fers qui devaient nous enchaîner, nous attendions avec ce calme que nous donnait la confiance dans la justice de nos droits, et avec cette fermeté inébranlable que l'on ne rencontre que chez un peuple libre. Ce n'étaient point les conquêtes que nous ambitionnions, nos magistrats ne formaient pas de projets pour la destruction de la capitale ou d'un empire; c'étaient nos lois, nos usages et notre liberté que nous voulions défendre, et plus encore l'honneur de nos compagnes.

Mais que pouvions-nous opposer à cet ensemble qu'ont des troupes disciplinées, à cette habileté de généraux qui avaient fait de la statistique de notre pays, et qui avaient marqué d'avance le jour, l'heure et même la minute où nous devions succomber, et où nos femmes, nos sœurs, nos filles devaient être livrées à la brutalité de soldats arrachés à tout ce que les cavernes de l'Angleterre ont de plus ignoble.

Nos ennemis se croyaient sûrs de la victoire, et déjà peut-être avaient-ils disposé des récompenses dont leur maître devait payer leur courage. Un moment a suffi pour détruire toutes ces espérances, et en quelques jours, nous avons appris au monde ce que peut la volonté d'un peuple contre celle d'un roi.

Cette salutaire leçon a produit des résultats utiles à tous les peuples; et nous devons, en ce jour, non seulement nous réjouir de la victoire que notre patrie a remportée, mais encore du service incalculable qu'elle a rendu à la cause de la liberté dans le monde entier.

Mais comment parler de l'affaire du 8 de janvier, sans prononcer le nom du général qui commandait nos troupes, de celui qui par son talent et sa valeur a eu la part la plus glorieuse à la réussite de nos plans.

Je n'entreprendrai pas ici de faire l'apologie ou la censure de l'administration du président Jackson; le droit de se prononcer sur cette matière appartient exclusivement au talent et à l'expérience réunis. Ainsi donc, on me permettra de ne voir ici que le général, et je dirai qu'il a assumé sur sa tête la plus effroyable de toutes les responsabilités, pour vous défendre. Et alors, démocrates ou fédéralistes, nous n'aurons qu'une voix pour crier: Gloire à Jackson, qui par son intrépidité sut faire respecter le territoire de la république! Nos neveux seront encore pour lui, en considérant la prospérité de nos campagnes et de notre agriculture qu'un revers eût anéantie à jamais.

C'est ici le parti ne doit jamais rendre le citoyen injuste, et dans les places que ses suffrages accordent, il a le droit de tenir compte du mérite des candidats, il doit faire la large part des services rendus à la patrie.

Le danger est passé maintenant, et notre pays jouit d'une prospérité poussée au plus haut degré de splendeur. Tels sont les exemples que nous pouvons offrir au monde pour lui démontrer que la force et la puissance d'un état dépendent de l'élément de l'exécution des lois, et que c'est dans leur observation rigoureuse que chaque citoyen trouve la garantie de sa liberté.

En effet, quelle confiance inspirerait un pays où à chaque instant, on serait menacé de la guerre intestine, où les lois ne seraient connues, où l'on renverserait le lendemain un gouvernement qu'on aurait créé la veille pour lui substituer ceux qui étaient ses ennemis. Un pareil ordre de choses ne pourrait qu'affaiblir au dehors la confiance, ruiner notre commerce, et éloigner de notre pays les nombreuses émigrations qui viennent peupler nos cités et défricher nos forêts.

La prospérité dont nous jouissons n'est donc que le résultat de l'obéissance aux lois, et de la solidité qui lie tous les anneaux qui composent la chaîne fédérale. Formons des vœux pour que cette chaîne ne soit jamais rompue, et pour qu'aucun nuage ne vienne ternir l'éclat des brillantes étoiles qui décorent les nobles couleurs américaines.

Accusé par ses ennemis de dilapidation des fonds publics, le grand Scipion dédaigna de leur répondre. Amis, dit-il à la foule qui l'entourait, l'année dernière à pareil jour, nous vainquîmes les ennemis de la république; allons au capitole remercier les dieux; et il sortit du tribunal escorté d'une foule immense. Les juges restèrent muets, et ses accusateurs couverts d'opprobre. Le peuple avait senti qu'une action honteuse ne pouvait s'allier à tant de gloire.

Et c'est le jour de l'anniversaire du 8 janvier que le *Louisiana Advertiser* choisit pour chercher à ternir la gloire d'Andrew Jackson, le citoyen à qui nous sommes redevables d'être encore Américains. Le 8 janvier 1815, Jackson qui s'est couvert de gloire, pouvait-il s'attendre que le 8 janvier 1834, il se trouverait un écrivain assez lâche, assez ennemi de son pays, pour salir cette face auguste, celui que nous saluons du nom de libérateur, de père de la patrie. Le peuple que Jackson a sauvé, saura gré au *Louisiana Advertiser* d'une conduite qui ne peut trouver d'excuse même auprès des ennemis du général.

Nous ne pouvons trop recommander au parti démocratique de se rallier et d'agir de concert dans le soutien de son candidat à la place de gouverneur. Après tant de défaites, la bannière de l'opposition se relève de nouveau, plus arrogante que jamais: réunissons-nous donc, et sentons la nécessité de concentrer nos votes sur un candidat qui assure le triomphe de nos opinions.

Nos ennemis espèrent voir s'élever des chismes parmi nous, ils veulent alimenter nos dissentions pour en profiter. Ne nous laissons pas prendre à pareil piège.

Si Ed. D. White est élu au poste de gouverneur, notre état tombe à l'instant sous le contrôle d'une coterie qui aura beau jeu alors pour déployer l'arrogance et l'audace que ses membres ont toujours montrées dans leurs relations officielles ou individuelles; et ce joug sera d'autant plus pesant, qu'il nous sera imposé par des hommes pour la plupart étrangers à notre état. Les fonctions publiques, au lieu d'appartenir indistinctement à tous les citoyens que leurs talents peuvent y appeler, seront la proie de ceux qui entourent actuellement ce candidat, et les préjugés que l'on connaît à deux ou trois des personnes en question, proscriront les Louisianais de toute participation au gouvernement.

BIGARRURES.

Le *Corsaire* annonce dans son premier numéro, qu'il paraîtra le 18 janvier prochain. C'est bien entendu messieurs. Vous recevrez la feuille l'année prochaine. Où diable va-t-il voyager? En Guinée? dans les Etats du Mogol.

Le *Corsaire* dit, en parlant de la traversée de [illegible], tant de profondeur dans le calme de cette [illegible], qui commence par l'encens et finit par le bûcher. *Corsaire*, notre ami, tu finiras par l'épicier.

Mon bonheur commence disait une dame! Elle n'a donc pas lu le *Corsaire*.

Profession de foi du Corsaire [illegible]
Eh bien! c'est une grêle..... [illegible] aujourd'hui
De ces journaux créés pour [illegible] l'ennui?...

Le *Corsaire* n'est qu'un coq [illegible], il n'engendrera [illegible].

Le *Corsaire* nous nomme [illegible] sans doute le [illegible] C'est très juste.

On assure que le *Corsaire* [illegible] de destination au lieu de se rendre à l'hôpital, il mettra le cap sur l'hôtel des fous.

En plein à [illegible] hui de la part [illegible] | *Corsaire!*

Le *Corsaire*, qui, [illegible] beaucoup de peine, [illegible] pas, d'un souscripteur, premier matelot, est parvenu à la [illegible] mais celle-ci pour en descendre aussitôt.

Un homme de beaucoup d'esprit en lisant les vers du *Corsaire*: « [illegible] »

Le *Corsaire* est mouillé dans un endroit où [illegible] manquera à ses derniers momens, car il est environné de prêtres et de fabricans de cercueils.

A la première représentation du Petit Matelot, tout l'équipage du *Corsaire* doit entrer en scène au théâtre d'Orléans.

Le *Corsaire* est à l'ancre jusqu'au 18 janvier, pendant cette intervalle, il doit se faire souffler.

On nous disait, hier, que *le Corsaire* avait eu une très prise, vous pensez, lecteurs, que ce sont des abonnés... pas du tout.... Ce n'est qu'une prise de tabac.

Nouvelle manière d'annoncer la chute d'une place théâtrale.

La pièce s'est agenouillée sur le pilori des vengeances dramatiques.—(Extrait du *Corsaire*.)

Pour Beloxi, le navire LE CORSAIRE partira de l'Hôpital le 18 janvier, pour le port ci-dessus, on invite ceux qui voudraient se procurer de bonnes huîtres, de saisir cette occasion, car, c'est le seul voyage que fera probablement ce navire.

Nous informons les éditeurs du *Corsaire* qu'il leur est échappé plusieurs vers faux.

Dans les bureaux du *Corsaire*, on fait usage de cornes pour écrire. Ils les taillent avec des coutelas.

Nous lisons dans le *Corsaire* la phrase suivante; on ne se figure pas hors de France, combien, le peuple français est encore attaché à Napoléon. Aussi les mécontens, s'ils tentent jamais quelque chose de décisif, commenceront-ils par proclamer le jeune Napoléon pour s'assurer de la sympathie des masses. Nous informons le *Corsaire* que le jeune Napoléon est mort.

FRANÇAIS DU CORSAIRE.

Semblait vouloir broyer *tous* les parois du monde.
Parois, substantif féminin—muraille.

EPITRE AU CORSAIRE.

ÉNIGME.

Connaissez-vous l'oiseau qu'on nomme Pie?
C'est du Corse le babillard.
Il a le ton tranchant, goguenard;
Le radotage est sa manie.

A certain jeu de mots sa colère s'anime.
Son mal au cœur s'est déclaré:
C'est ce qui fait que je l'ai comparé,
Au serpent qui mord la lime.

A l'auteur mort comme à l'auteur vivant.
Spadassin du vieux goût, il sait lâcher sa botte:
Il traite les écrits plus mal que don Quichotte
Ne traitait les moulins à vent.

Il est facile à reconnaître;
Elève d'un héros l'Attila d'Hélicon,
Il porte à l'instar de son maître
La casaque d'Aliboron.

COMPTE RENDU DE LA 1ère. PAGE DU CORSAIRE.

Nous engageons les barbouilleurs du *Corsaire* à expliquer leurs propres énigmes avant de songer à donner les charades d'autrui. Bien des gens ne comprennent pas encore ce qu'ils ont voulu dire par le fatras suivant: "*Titre sanitaire fameux au grand blason du col: mèche au poing. Atroce énergie: la lèvre du navire: le front d'un vaisseau: une ironie qui pétrit la vie et le plaisir de sanglots: des sanglots qui sont comme de la pâte: le retard devenu le cher ami du progrès. Un œil qui n'atteint pas un ulcère social parce qu'on ne touche pas le susdit ulcère social: la gangrène et le mal qui brûlent sous le fard du besoin: le vice qui élabore aux clauses du brevet: l'âme fangeuse du vice qui distille comme une raffinerie. Une chronique de Tripot: une langue qui colporte: un poignard qui se rouille aux dents d'un assassin: le parfum d'un nom de baptême: dire un système: des bravos qui font les apprêts d'une feuille: un souffle de vent qui emporte la prière: un grain de sable du Corsaire qui doit écraser le goliath humain: la mort qui garantit la proie du cœur du Corsaire: prodiguer d'un journal un doux tribut de père: fêter le succès d'accueil du Corsaire.*"

Messieurs et Dames,

Si tout ce fatras en gros et en détail n'indique pas quelque chose qui sent le timbre, nous conviendrons que le Corsaire a fait bien de se produire.

COMPTE RENDU DE LA 2me. PAGE.

Resplendir d'une auréole: combattre pour un laurier plus que pour une couronne de chêne: soumettre à une même mesure deux noms en les plaçant sur deux piédestaux différens: porté par la vie de la gloire des canons: hauteur vertigineuse: une colossale aiguille de métal: une aiguille devenue un auxiliaire pacifique: un paratonnerre préservateur de l'héroïsme conquérant: un marbre pur comme le cœur: un métal ferme comme la constance: Lafayette qui n'a jamais en plus d'une idée comme la boussole: Lafayette toujours appuyé sur son glaive semblable à Eckardt: Napoléon qui n'a au Corsaire depuis qu'il est mort, car, s'il l'eût vécu le devoir du dit Corsaire serait d'aider à le combattre.

COMPTE RENDU DE LA 3me. PAGE.

Des démons pétris avec des larmes: un démon armé d'une griffe immonde qui a assailli l'Europe décrépite après avoir lu au ciel un horoscope cruel dévastateur d'un cent noms. La paix qui est la maîtresse de tout état dort au linceuil: la foudre qui soulève un ouragan: le front d'un malheureux seul: une tempête féroce qui égorge: des hommes dont le crime est la loi: un athlète qui s'endort en rugissant: un nom décoré d'une torture: une torture qui saigne sur un drap aux un cri qui grince: broyer les parois du monde: etc. etc. etc.

Jusqu'à la nouvelle farce.

BULLETIN DE LA SANTÉ DU CORSAIRE.

Le malade a passé une nuit calme. Sur les 7 heures du matin la fièvre a repris; le pouls battait jusqu'aux épaules. Le malade avait les yeux hagards. Il s'est endormi en poussant des *hurlemens*.

—8 heures du matin.—Le malade saigne du nez. Il ne digère plus.

—9 heures.—La transpiration est arrêtée.

—10 heures.—Il est mort. L'équipage portera le deuil pendant six mois. Invitation est faite aux capitaines en rade de pavoiser en noir leurs navires.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

Société des droits de l'homme et du citoyen.

(Suite.)

D'où vient donc cette accusation effrontée, que les républicains manquent de doctrines? comme si le progrès même d'une opinion (et le progrès de la nôtre est aussi rapide qu'incontestable) ne suffisait pas à prouver qu'elle est comprise, c'est-à-dire qu'elle possède et professe des doctrines à la fois claires, satisfaisantes et consenties!

Il serait facile de rappeler les diverses occasions où elles ont été en effet professées publiquement et généralement accueillies. Mais quoi! lorsqu'un parti puisant ses motifs comme ses moyens de réforme dans la raison et l'expérience de tous, présente, d'un côté, une organisation politique assez mobile pour qu'elle avance constamment avec la civilisation, de l'autre, des principes, une religion sociale de droits et de devoirs dont il constate et proclame la fixité; lorsqu'il fournit des moyens d'application qui, s'ils sont encore imparfaits, sont du moins perfectibles, devant aider à la fois et subir la loi du progrès, assez complets pour fixer les esprits, assez larges pour laisser une part aux inspirations comme aux exigences de l'avenir; lorsqu'enfin un parti place en tête de ses doctrines cette loi suprême de la souveraineté du peuple qui leur donne à la fois un juge, un agent, un réformateur, les seuls puissans et légitimes, quel homme de sens peut lui dire que ses sentimens sont aveugles, ses idées nulles, ses procédés illicites ou insuffisans!

Loin de là, le parti républicain est le seul qui s'unisse à un système entier, conséquent, moral. Ce qu'on peut dire de mieux des autres, c'est qu'ils n'en ont aucun. Qu'on leur demande à quelle souveraineté ils reconnaissent le droit d'arbitrage, nettement mais socialement nécessaire, entre les prétentions, les passions, les besoins des individus? Pour les uns, la souveraineté vient de Dieu au prêtre, à l'oint du Seigneur; pour les autres, elle est dans la raison humaine telle qu'il plaît à quelques exploiteurs, à quelques pédans misérables, de la faire parler; pour d'autres encore, elle est brutalement de la force et du fait.

Que si on leur demande ce qu'ils veulent de bien, ce qu'ils conçoivent de sérieux, on trouvera qu'ils veulent seulement ou le retour ou le maintien des abus qu'ils se disputent et dont ils profitent, qu'ils se rejettent dans un parti bien autrement vague encore et plus mal défini que ne l'est tout avenir, ou qu'ils s'attachent à ce qui est, parce qu'ils craignent d'un autre état, quel qu'il puisse être, on trouvera tout au plus qu'ils disputent sur des mots sur des formes, si bien que leur droit c'est l'usurpation, le mensonge; leur règle, l'égoïsme; leur guide, la peur; leur affaire, des arguties vaines, et que les moins méprisables d'entre eux, ce sont seulement les plus frivoles.

Des doctrines! les républicains seuls en ont, parce que seuls ils ont de la conscience et de la logique. De la logique! il n'y en a également qu'en eux, parce qu'il n'est de convictions, de progrès et de confiances que là. Les moyens qu'ils donnent à la disposition du peuple pour le jour où le peuple les sommera de lui tenir parole, ce n'est pas ici le lieu de les détailler: ces moyens n'ont d'ailleurs rien de secret, et la haine du gouvernement prouve à la fois qu'il les connaît et qu'il les apprécie. Mais, nous citerons de nouveau, comme force générale de notre parti, étrangère et supérieure à toute coterie, à toute manœuvre, cet immense développement qu'il subit comme les recrues, non par individus, mais par populations. Nous citerons cet esprit d'organisation et de discipline qui s'est déployé en lui, et dont la société des Droits-de-l'Homme n'a pas été, tant s'en faut, le moins, un des moindres résultats, un des [illegible]

Soixante ans [illegible] républicaine qui [illegible] plus d'un mille [illegible] au foyer [illegible] mains [illegible] défaite, et [illegible]

L'amour de nos ennemis [illegible] en accusent [illegible] en profiter, selon les [illegible] assez [illegible] nous importer [illegible] nature le bien, cette cause [illegible] la restauration, carlistes, justes-milieu, opposition, tous ceux enfin tout cela est [illegible], sans action, sans avenir. Le pays n'a de sympathies et d'estime que pour le parti républicain; il n'attend rien, ne recueille rien que de lui.

Car ce n'est pas seulement dans l'avenir que le parti est destiné à lui être utile, et déjà il n'y a que nous qui lui fassions service; il n'y a déjà plus d'actualité qu'en nous. Tous les autres sont frappés d'impuissance, de stérilité, et tombent en poussière sur le sol, n'y fécondent que des germes funestes et les mauvaises passions. Le parti républicain seul s'accroît et se condense, seul agit et active les sentimens généreux, les fortes croyances, toutes ces semences de grandeur et de civilisation, qui, en Europe, n'ont maintenant de terrain défriché que la France, et, en France, d'autre stimulant que le parti républicain.

En effet, c'est lui qui supporte au-dedans tout l'effort de la lutte actuelle; les principes odieux n'ont de représentant de fauteur et de combattant que lui; il soutient la presse, d'une part, par 70 associations, des souscriptions infatigables, la répression des provocateurs; de l'autre, par plus de 70 journaux, une prodigieuse quantité de publications et d'écrits, la hardiesse et l'abondance de ses inspirations, une persévérance que ne peuvent lasser de monstrueux procès. Il pratique et défend le droit d'association, qui lui a valu, par la société des amis du peuple, un arrêt mémorable, et par celle des Droits de l'Homme un combat sans relâche pour en conquérir la réalisation. Il a lancé, contre les forts autour de Paris, ces protestations qui ont réveillé le sentiment public, et d'autant plus efficaces que le pouvoir qu'elles étaient adressées, non à lui par des sujets, mais par le peuple au peuple. Bref, c'est dans le parti républicain seulement que la France manifeste sa force de résistance et de propagande.

Au dehors, l'utilité actuelle de ce parti n'est ni moins sensible ni moins caractéristique; c'est son action qui rend à notre pays les sympathies et les espérances de ces peuples opprimés que le gouvernement français a tout à tour exclus et trahis; c'est elle qui leur garantit l'avenir et nous garantit leur concours; qui, aux flots de la démocratie, donne pour lit l'Europe, et rajeunit par eux ce vieux monde, en attendant qu'elle le soulève; c'est, enfin, la puissance du parti républicain qui tient les rois en échec, qui les force à entretenir des armées ruineuses, et les empêche de s'en servir; fait qu'ils n'osent prendre confiance ni dans ces soldats que nos principes travaillent, ni dans ces lâchetés du juste-milieu que notre vigilance surveille; car ces rois craignent moins un *statu quo* qui les mine, que l'ascendant qui, naissant pour le parti républicain d'attaques extérieures, foudroierait la monarchie, la tuerait raide d'un seul coup.

Oui, si les républicains ne se trouvaient pas, dès aujourd'hui, partout où il y a un résultat à sauver, un combat à soutenir, quel point d'appui resterait en France au levier révolutionnaire? quels obstacles rencontrerait le pouvoir? Ce ne serait pas le juste-milieu ou le parti carliste qui ravivraient 1830 qui résisterait au complot du gouvernement français contre la liberté. Serait-ce l'opposition? parti sans nom, ou plutôt nom qui ne s'applique plus à personne aujourd'hui, et qui, contemporain de la restauration, semble un de ces titres qui n'ont survécu à l'ancien régime que pour être ridicules, et pris par ceux qui n'en ont pas d'autres à la publique considération.

L'opposition! ceux de ses adhérens qui ne viennent pas à nous se rapprochent du système actuel; et si ceux-là disent que, sans nos *exagérations*, ils nuiraient mieux la guerre, nous répondrons deux choses: l'une que, sans notre diversion, et si nous n'attirions à nous toutes les forces du gouvernement, c'est lui qui reporterait contre l'opposition la guerre que nous savons seuls soutenir; l'autre, que quand elle veut avoir raison, n'est nos doctrines qu'elle étaie pour n'être point battue, et royaliste pour ne pas combattre.

Mais si tel est l'état du parti républicain, ou plutôt si tel est son rapport avec les sentimens et les intérêts réels du pays dont il n'est que l'émanation et l'agent, que seul, entre tous, à des doctrines il joigne des forces; qu'à un avenir fait pour lui seul, il unisse une activité, une utilité puissantes qui ne sont qu'en lui; si l'instinct de la nation le porte à la fois à se rasseoir sur nos principes et à compter sur notre dévouement; si elle nous tient pour ainsi dire en réserve, avec la conscience des services plus importans qu'elle nous appellera bientôt à lui rendre, il reste à notre parti un besoin auquel il doit s'occuper de pouvoir, c'est celui de sa représentation.

(*A continuer.*)

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Brick Cyprus, Thayer, Portsmouth,		capitaine
Brick Triton, Peterson, Hambourg,		J A Merle & co
Gel. Protection, Long, Mobile,		T Toby & co
Goël. Amelia, Caro, Pensacola,		capitaine
Goël. Ohio, Howard, Apalachicola,		Bogert & Hawhorn
Goël. Antonio, Gracia, Havane,		W W Caldwell

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Post-Boy, Davis, a amené dans le port les navires Cincinnati et Rockingham, un brick et une goëlette.
Bateau de remorque Grampus, Mathews, ayant mis en mer le navire North America et le brick Natchez, a amené dans le port le navire Bazar et le brick Rinaldo.
Navire Cincinnati, Barstow, de New York.
Navire Rockingham, Kennard, de Portsmouth.
Navire Bazar, Clark, de Boston.
Brick Rinaldo, Quicke, de Boston.
Bateau à vapeur Randolph, Miller, de Nashville.
Bateau à vapeur Belfast, Waltrall, de Louisville.
Bateau à vapeur Lafourche, Gillet, de la Pointe Chicot, avec du coton.
Bateau à vapeur Bayou Sarah, du Bayou Sarah.
Bateau à vapeur Philadelphia, de Cincinnati.
Bateau à vapeur Napoleon, Stone, de Nashville.
Bateau à vapeur Lancaster, Hinkle, de Plaquemine.
Bateau à vapeur Ohio, Hart, de Cincinnati.
Bateau à vapeur Chieftain, Ilsley, de Lafourche.
Bateau à vapeur Transport, Patterson, de Plaquemine.

La goëlette HALCYON, pour Tampico, partira demain, 11 du courant, à 3 heures de l'après-midi. Les passagers voudront bien envoyer leurs effets à bord, aujourd'hui. 10 jan

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et PITTSBURG.

Le bateau-à-vapeur fin marcheur OHIO, capitaine Jesse Hart, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu, pour balance de fret ou passage, (ayant de bons emménagemens) s'adresser à bord, ou à
TOURNE et BECKWITH,
10 jan rue de Nelle. Levée, Nos. 28 et 29.

POUR LE HAVRE.

Le navire BOLIVAR, capitaine A. Child, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
10 jan QUERTIER & BOUTIN.

POUR LE HAVRE.

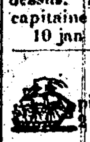

Le navire de première classe GROTON, capitaine R. Baker, partira sous peu. Pour fret de 2 à 300 balles coton ou passage, s'adresser à
Fs. PERRET & GALLY,
10 jan rue Toulouse.

POUR TAMPICO.

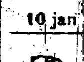

La goëlette TWO BROTHERS, capitaine Harper, est prête à recevoir un chargement et partira sous peu. S'adresser à bord ou à
BENJ. BOOTH & Co.
10 janv

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nelle. Orléans et Carrollton.

LE Bureau de cette compagnie a été transporté à la rue de Carondelet, près de l'encoignure de la rue du Canal.
10 jan L. F. GENERES, secrétaire.

TRAITES sur Paris et Marseille, à vendre par
JULES LEBLANC,
10 déc rue Royale, No. 103.

EN débarquement du brick Lunar et à vendre par le soussigné,
200 caisses vin Rouge de St-Georges,
100 paniers vin de Champagne,
20 paniers vin de Chablis.
JULES LEBLANC,
10 jan rue Royale, No. 103.

ANGLAIRE offre à vendre au plus juste prix les articles suivants, reçus par le Bolivar, savoir: Boucles d'oreilles noires, nouveaux modèles; boucles de ceintures do.; boucles d'oreilles perlées avec pierres, anneaux de serviettes plaqués argent; marques assorties de modèles en cire et carton; do. avec barbe, do. caricatures; Aqua—paillettes or et argent; galons pour habillemens militaires; costumes de théâtre; cisos pour des lunettes argent; do. écaille; do. à branches argent; gants d'homme et de femme; cols d'étés; poudre à odeur; pommades, de Dumarson, de Paris.
ANGLAIRE,
rue Royale, No. 130.

N. B. Comme par le passé il monte le diamant et fait toute espèce de raccommodages et achète les matières d'or et d'argent. 10 jan

A VENDRE à des conditions avantageuses le fonds d'un magasin de charcuterie situé dans le faubourg d'en haut. Ce serait une excellente situation pour une personne ayant un petit capital et qui pourrait y donner tout son temps.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à
AYER & CO.
10 jan coin de la Vieille Levée, No. 70.

B. Montrouil vs. Gabet Morrison.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. Préval, juge de la cour de [illegible] exposerai en vente, lundi, 20 janvier, à la Bourse [illegible] au plus [illegible] l'affaire ci-dessus.
10 jan F. BEAUREGARD, marshal.

THÉATRE D'ORLÉANS.

DIMANCHE, 12 JANVIER 1834.

La Muette de Portici,

Opéra en 5 actes, orné de tout son spectacle, par MM. Scribe et G. Delavigne, musique de M. Auber.

Au 5me. acte de cette pièce, il y aura un nouvel effet dans la décoration de l'Éruption du mont Vésuve.

Vu son importance et sa longueur, cet ouvrage se joue seul.

En attendant la première représentation de LA TOUR DE NESLE, drame en cinq actes et neuf tableaux et à spectacle.

SALLE D'ORLÉANS.

LUNDI PROCHAIN, 13 JANVIER.

AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR E. BERTUS.

GRAND BAL PARÉ,

Précédé d'un

BAL D'ENFANS,

Qui commencera à 5 heures et finira à 9 heures. Le grand commencera immédiatement après.

Prix d'entrée, les grandes personnes, $1 00
Les enfans au-dessous de l'âge de 13 ans, 50
4 janvier

SALLE D'ORLÉANS.

SAMEDI PROCHAIN, 11 JANVIER.

Grand Bal Paré et Masqué.

Prix d'entrée.—Les Cavaliers .... $1 50.

Les dames ne seront admises au Bal qu'avec un billet personnel d'invitation qui sera délivré par l'administration. On sera tenu de présenter son billet au premier portier avant d'entrer au bal.

Les armes, cannes, chapeaux, &c., seront déposés au bureau ouvert à cet effet.

Les masques seront tenus avant d'entrer au bal de se faire connaître.

A l'avenir, les bals seront terminés lorsqu'il n'y aura plus dans la salle suffisamment de dames pour former un quadrille.

Les bals masqués auront lieu tous les mercredis et samedis. 30 déc—3

SALLE DE BAL

AU COIN DES RUES D'ORLÉANS & BOURBON

SAMEDI, 11 JANVIER,

Grand BAL paré et masqué.

Prix d'entrée—une piastre.

Les cavaliers trouveront un bureau pour déposer leur canne et manteau, ils trouveront également un magasin de costumes et de masques. 6 janv

SALLE WASHINGTON.

Rue St.-Philippe, entre Royale et Bourbon

BAL DE SOCIÉTÉ.

LES souscripteurs aux dits Bals et le public sont prévenus que les jours ayant été changés, le prochain, aura lieu mardi prochain, 14 du courant, et après cela les autres auront lieu tous les lundis, jusqu'au complément des huit.

Les étrangers seront admis sans être obligés de devenir souscripteurs. 10 jan

SALLE WASHINGTON.

Rue St.-Philippe entre Royale et Bourbon.

SAMEDI, 11 JANVIER,

GRAND BAL Paré et Masqué,

L'on trouvera dans l'intérieur de l'établissement, une chambre pour y déposer avec sûreté les Manteaux, Cannes, Chapeaux, &c.—Un restaurant et des rafraîchissemens de toutes espèces et de 1re. qualité.

Prix d'entrée pour les cavaliers, $1 50

Les billets de dames doivent être personnels. 6j

LES créanciers des successions de feue Dame Baptiste Bosans et de feu José Contreras, sont requis de présenter leurs titres de créance au bureau d'Octave de Armas, rue St. L[illegible] No. 13. 8 jan—3

AVIS.—Des propositions seront reçues par la Société d'Agriculture de la Louisiane, jusqu'au 20 courant, pour l'achat d'une pièce de terre assez grande pour y établir une ferme modèle et un jardin botanique. Les dites propositions devront être adressées par écrit à R. E. Rousseau, rue Royale, No. 53, près de la banque de la Cité.

E. J. FORSTALL,
C. DERBIGNY,
J. DUPRÉ.

8 jan—10

AVIS.—Tou[illegible] C. W. Tigler et Cie. dont [illegible] W. TIGLER & CO

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse [illegible] de la Nouvelle-Orléans [illegible] jeudi 7 janvier 1834 [illegible] ses créanciers.—La cession [illegible] ayant été acceptée pour le bénéfice des créanciers [illegible] est ordonné qu'une assemblée des créanciers du [illegible] notaire ait lieu en l'étude de [illegible] notaire public, lundi, 20 janvier courant, pour délibérer [illegible] affaires du dit pétitionnaire et en même tems toutes [illegible] poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.
Par ordre de la Cour,
8 jan—3 F. BUISSON, [illegible]

DIX PIASTRES DE RÉCOMPENSE.

Partie marronne de chez le soussigné une négresse de 18 à 19 ans, appartenant à Mme. Glaguis, nommée MIRRAY, d'une forte constitution, figure ronde, les lèvres saillantes, taille de 4 pieds à peu près; parlant français et anglais. La récompense ci-dessus sera donnée à qui la ramènera ou la logera dans une des geôles de cette ville. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis par la loi.
H. LAROCHE.

BANQUE DE LA CITÉ,

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1834.

CETTE institution achète des Traites sur l'Angleterre.
8 jan H. LAVERGNE, caissier.

ANIS VERT & ESPRIT DE TÉRÉBENTINE—1 baril Anis vert très frais; 5 barils Esprit de Térébenthine, en débarquement et à vendre par
DUCONGE & PEYCHAUD.
8 jan

PATE PECTORALE & JUJUBE—2,000 boîtes Pâte pectorale de Reynauld aîné; 2,000 boîtes de Jujube, reçue par le Bolivar, en très bon état, et à vendre par
DUCONGE & PEYCHAUD.

PRÉPARATIONS Chimiques nouvelles de Geo. W. Carpenter, Philadelphie. Extrait fluide de Salsepareille; Extrait fluide de Salsepareille, Cubèbe et Copahu; Extrait fluide de Spigélia Marilandica (excellent vermifuge); Extrait liquide de Buchu pour les maladies de la vessie &c., Poudre de Saratoga, à vendre par
8 jan DUCONGE & PEYCHAUD.

ON demande une bonne NOURRICE, on donnerait la préférence à une qui n'aurait pas d'enfant. S'adresser au bureau de l'Abeille. 3 jan

AVIS.—Le public est prévenu que la société qui existait entre les soussignés sous la raison de *Faure & Gonzales*, pour une voilerie est dissoute depuis le 31 décembre par limitation, tous ceux qui doivent à la dite société sont prévenus de payer leurs comptes entre les mains de l'un ou de l'autre associé dans le plus bref délai possible, ils déclarent en même tems que la société ne doit rien.
GONZALES,
H. FAURE.
4 jan—3

AVIS AU PUBLIC.

A affermer pour cinq années à partir du 1er. février 1834.

UN LOT DE TERRE de six arpens de face au fleuve sur une profondeur de 40 arpens, appartenant à l'église de la paroisse St-Charles, et tel qu'en jouit maintenant M. McCutcheon.

Le président des marguilliers prévient le public que le 24 janvier 1834, à 10 heures du matin, au Presbytère de la paroisse, il procédera à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur de la ferme des dits six arpens de terre, aux mêmes clauses et conditions qu'en a joui M. McCutcheon pendant les cinq précédentes années. Le bail à ferme commencera à courir le 1er. février 1834; l'adjudicataire fournira caution solvable et le contrat de la ferme en sera passé pardevant le juge de paroisse, notaire public.
Paroisse St-Charles, le 30 novembre 1833.
EDMOND FORTIER,
25 déc—4,1ps Président des Marguilliers.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NELLE-ORLÉANS.

AVIS est par le présent donné que cette institution payera des intérêts sur tout dépôt fait dans ce but, en conformité de la 28e. section de la charte, savoir: Sur toutes sommes ou balances, qui resteront en dépôt pendant un terme de 30 jours ou plus, au taux de pas moins d'un cent par jour, sur chaque cent piastres. Aucun intérêt ne sera payé sur des fractions de cent piastres. La banque ne sera pas obligée de régler les montants d'intérêts d'aucun dépôt plus souvent que deux fois par an, aux époques qui seront fixées par la direction.
Par ordre de la Direction,
3 jan JOSEPH SAUL, caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE LA PRESSE À COTON À VAPEUR DE LA LEVÉE.

Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1833.

AVIS.—La compagnie achète les vieux lingots de cotonnade et coton, la vieille toile à voile, les vieux cordages et les retailles de papier, livrables à la presse, pour diverses dernière la presse; payable comptant.
Par ordre de la direction,
30 déc SOMMEREAU, secrétaire pro. tem.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LEVY & WHITING.

IL sera vendu aujourd'hui 10 du courant, au magasin d'encan, rue St. Louis, No. 20, à midi, 100 barils de farine de [illegible] 10 jan

PAR TRICOU & DANONGE.

IL sera vendu, samedi, 11 courant, à midi, à la Bourse, 3 terrains situés dans la continuation de la rue St. Louis, attenant l'un à l'autre conformément au plan, désigné par les Nos. 5, 6 et 7, mesurant chacun 32 pieds 11 pouces sur 129 à 137 pieds de profondeur.

Conditions: 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.

Aussi 3 terrains situés rue Mandeville, entre les rues St-Jean-Baptiste et St-Avide, mesurant chacun 32 pieds 8 pouces sur 120 pieds de profondeur.

Conditions: $368 50 le 20 mars 1834, $384 25 le 20 septembre 1834; $308 40 le 20 mars 1835, la balance à 12 mois en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant G. Pollock, notaire public. 18 déc

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu samedi prochain, 18 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, QUATRE LOTS DE TERRE, situés au faubourg Livaudais, conformément au plan fait par B. Buisson, qui est déposé au bureau de M. G. R. Stringer, et désignés par les Nos. 12, 13, 14 et 15, dans l'îlet No 2, chacun de ces lots s'adjoignent et mesurent 41 pieds 1 pouce de face à la Levée entre le premier et le second îlet.

No 12 a une profondeur de 150 pieds 4 pouces du côté qui le divise du No 11.

No 13 a une profondeur de 132 pieds 6 pouces du côté de la ligne qui le divise du No 12.

No 14 a une profondeur de 129 pieds 8 pouces du côté de la ligne qui le divise du No 13.

No 15 a une profondeur de 117 pieds 10 pouces du côté de la ligne qui le divise du No 14, et 107 pieds 2 pouces de face au second îlet, il forme l'encoignure.

Conditions; Les acheteurs paieront au mois de mars 1834, $1360; $1360 le 12 mars 1835, et $1360 le 12 mars 1836, et le reste payable à 6 et 12 mois de crédit du jour de la vente en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'au paiement. Les actes de vente seront passés par devant W. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu samedi, 11 du courant, à midi, à la Bourse, 21 ESCLAVES DES DEUX SEXES, parmi lesquels, il se trouve bons nègres de champ, domestiques de maison, cuisinières, blanchisseuses, repasseuses, &c. Conditions: 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.
10 janvier

ETAT DE LA LOUISIANE.—PAROISSE ST. CHARLES—Cour des Preuves—En vertu d'un décret de l'hon. Cour des Preuves de cette paroisse, en date du 23 décembre 1833, jeudi 23 janvier 1834, à dix heures du matin, en ladite paroisse de St. Charles, j'exposerai en vente publique, la propriété, les esclaves et les objets mobiliers suivants, dépendant de la succession de Célestine Perret décédée veuve Pierre Bt. St. Martin jr. savoir:

1°. Quelques meubles meublants, ustensiles de cuisine, huit paires de bœufs, 8 vaches laitières, 14 chevaux de tire, des instruments aratoires et divers autres articles.

2°. Les esclaves suivants, parmi lesquels se trouvent des nègres de champ, domestiques, charretiers. Ursin, âgé de 16 ans, Charles 15 ans, Landur 50 ans, Gilbert 35 ans, Eugène, 27 ans, Mathurin 55 ans, Louis, ayant une hernie, Pierre 35 ans, Tarquin 27 ans, John 24 ans, William 23 ans, [illegible] Black 22 ans, V[illegible]hel 24 ans, Sophie 40 ans, Catiche 50 ans, Agathe 53 ans, Josette 21 ans, et ses deux enfans, Paul de 3 ans et Marcelin 6 mois, Marie mulatresse de 20 ans et son enfant Hélène de six mois.

3°. Une HABITATION établie en sucrerie, située en cette paroisse, rive droite du Mississipi, à environ dix lieues de la Nouvelle-Orléans, mesurant cinq arpents de face avec la double concession, bornée du côté d'en haut par l'habitation de MM. Ranson frères, et de l'autre par celle ci-devant à M. P. Payo[illegible] Perret; ensemble, toutes les bâtisses, constructions, circonstances et dépendances de ladite habitation.

4°. Vingt-six boucauts de sucre avec la mélasse qui se trouve dans les citernes.

Conditions:—L'habitation payable en trois termes égaux, tous mars des années 1835, 1836 et 1837; les esclaves en [illegible] 1836 le mobilier en mars 1834, le tout en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons et domiciliés chez le juge de la paroisse, et avec hypothèque spéciale sur la terre et les esclaves jusqu'à parfait paiement, le sucre et la mélasse payable au comptant.

Nota. Il existe sur l'habitation et les esclaves susdits, diff. rentes hypothèques en faveur de divers, dont le montant sera annoncé au jour de la vente; les héritiers majeurs et les tuteurs des mineurs, s'engagent à faire lever toutes les dites hypothèques et les billets à fournir par les acquéreurs resteront déposés chez le juge de la paroisse, et ne seront délivrés par lui aux vendeurs qu'après la radiation de toutes les susdites hypothèques.

Paroisse St. Charles, 23 décembre 1833.
3 janv—17 J. L. LABRANCHE, Juge Enr.

AVIS—Les soussignés ayant acheté le fonds du magasin de M. Ulis. Trémoulet, préviennent le public et leurs amis qu'ils continueront le même genre de commerce, on trouvera chez eux, rue St. Philippe, No. 21, entre les rues Condé et Levée, un joli assortiment de comestibles en gros et en détail. Ils espèrent par leur exactitude et leur activité, mériter la confiance de tous ceux qui voudront bien leur accorder une partie de leur bienveillance.
31 déc—6 PECHILLON & SHERBUNE.

DEMANDE D'INSTITUTRICE.

ON demande une dame qui pourrait donner de bonnes et de satisfaisantes preuves de ses capacités, pour l'enseignement de la langue française, et de la musique, et qui voudrait aller à 8 milles de la Nouvelle-Orléans, peut s'adresser au bureau de cette feuille. 15 déc

ASSOCIATION CONSOLIDÉE.

LES actionnaires de cette institution sont prévenus qu'une élection de six Directeurs par les actionnaires aura lieu le Jeudi 27 Janvier prochain dans le local de la dite Banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures.
Par ordre
23 déc—1m S. L. PREVOST, Caissier.

ON a besoin d'acheter des actions de la banque de l'Union, s'adresser à P. J. TRICOU,
4 jan rue St-Louis.

A VENDRE—3,000,000 barils de COQUILLES livrables à Barataria et à vendre par
27 nov—2m F. SAUTON.

AVIS.

M. PAUL BERTUS prévient ses amis qu'il tient son bureau de notaire public, à la Douane, et ose espérer qu'il méritera leur encouragement en ce qui concerne le notariat par son zèle et sa ponctualité à bien rédiger les actes qui lui seront confiés. 28 déc—10

LE soussigné, coiffeur de Paris, et arrivant de cette ville, a l'honneur d'informer respectueusement les dames, que pour cause d'aggrandissement, il a transporté son domicile, de la rue St-Louis à la rue Royale, No. 216 entre Orléans et Ste-Anne; il a la faveur d'ajouter qu'il apporte de France un choix de coiffures nouvelles, aussi gracieuses qu'élégantes, et qu'il fera tous ses efforts pour mériter la confiance des personnes qui voudrons bien le lui accorder. On trouvera dans son magasin, un assortiment de très belles frisettes; il se charge de former des élèves en peu de temps, et à des prix modérés.
FERDINAND FANIS,
rue Royale, entre Orléans et Ste-Anne, No. 216.
3 jan—8

ON offre à vendre à l'amiable la moitié indivise d'une HABITATION au bas du fleuve à environ 2 milles de la ville, mesurant 1 arpent et un tiers de face au fleuve sur 40 arpents de profondeur, établie en briqueterie avec tous les établissemens et animaux qui s'y trouvent, ainsi que de 43 esclaves de choix parfaitement acclimatées. Cette terre mérite l'attention des capitalistes, autant par sa proximité de la ville que par le revenu immédiat que donne la briqueterie y établie.

Pour plus amples renseignemens s'adresser sur les lieux chez M. Alexandre Lasseps. 28 déc

GRENIER & PETIT,

CONFISEURS DE PARIS.

ONT l'honneur de prévenir qu'on trouvera dans leur magasin, rue Royale, No. 213, un assortiment de Bonbons les plus nouveaux et diverses confitures de France. 30 déc—9

F. GRIMA ayant été nommé notaire public, en remplacement de G. R. Stringer, démissionnaire, a transporté son bureau en No. [illegible], rue Royale, maison de M. McCutcheon, près du bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nlle.-Orléans. 20 déc—1m

EN débarquement du navire Léocadie [illegible] de Bordeaux, et à vendre par Pierre Lafaye, rue Royale, No. 147. Vin rouge, St. Emilion, Côte Fronsac, Canon &c. des années 1827.
Vin blanc Haut Barsac, 1825 et 1827.
Do. Bergerac, [illegible]
Eau-de-vie de Cognac, fine, première [illegible] 1811.
D'importation antérieure—Vin rouge en barriques [illegible] qualités des années 1822, 1824, 1825 et 1828.
Ainsi qu'un grand assortiment [illegible] des années 1817, 1827, 1828 et 1831, par [illegible]
Ainsi que de l'Anisette surfine [illegible]
23 déc P. LAFAYE.

VIEUX COGNAC—6 grandes pièces de vieux C[illegible] de 1822, en débarquement du navire [illegible] Bordeaux et à vendre par
28 déc [illegible] rue Royale, No. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

Vente de 56 Esclaves de Valeur.

SAMEDI prochain, 11 du courant, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivants:

HOMMES.

ANDREWS, charretier et laboureur, âgé de	30 ans.
QUAM, do. do. do.	29
TOM, nègre de champ,	28
TOM, charretier et domestique de maison,	25
NED, charretier et nègre de champ,	22
WINTER, do. do.	28
EDWARD, do. et palfrenier, domestique de maison,	18
TITUS, nègre de champ,	19
PETER, charretier et nègre de champ (piocle)	18
CHARLES, nègre de champ, (pioche.)	17
ARTHUR, charretier et palfrenier,	23
BEN, do. do.	31
FRANK, do. do.	20
TOM, bon domestique et cocher,	22
ROBERT, drayman et palfrenier,	24
JACOB, charpentier,	22
CYRUS, forgeron,	19

FEMMES.

MARTHA, bonne domestique de maison,	17
SARAH, cuisinière et blanchisseuse,	18
AMELIA et sa sœur Jane.	
AMELIA est bonne domestique et un peu couturière,	16
JANE, gardienne d'enfants et domestique de maison,	14
MARY, gardienne d'enfants et domestique de maison,	12
DOLLY, do. do. do.	11
JUDDY, do. do. do.	11
ABBEY, cuisinière et domestique de maison,	18
MOLSEY, domestique de maison et couturière,	16
CLOE et Rose sa fille.	
CLOE est négresse de champ,	23
ROSE, do. do.	17
ROSINE, négresse créolisée, bonne cuisinière et blanchisseuse,	
SILVIE, bonne blanchisseuse et plisseuse,	19
DIANA, blanchisseuse, repasseuse, et bonne domestique de maison, et son enfant Adelaide,	18
MARIA, couturière, pâtissière et bonne domestique de maison,	23
DARQUEZ, excellente blanchisseuse et plisseuse,	25
BETSEY, do. do. do.	22
HELEN, excellente couturière et pâtissière,	20
RITA, gardienne d'enfants et domestique de maison,	11
SUSANNE, do. do. do.	10
DODLY, blanchisseuse et domestique de maison,	17
ELISABETH, blanchisseuse et couturière,	17
MARTHA, domestique de maison,	16
AMELIA et ses deux enfants.	
AMELIA est cuisinière et blanchisseuse,	25
FRANK son fils,	4
AMELIA sa fille,	2
BELLA, cuisinière et blanchisseuse,	26

GARÇONS.

HENRY, maçon manœuvre,	15
THOMAS, actif et intelligent,	13
SIM, do. do.	13
LYASS, do. do.	11
MARS, ayant 3 années d'apprentissage dans le métier de cordonnier,	13
JOE et son frère Dave.	
JOE, est actif et intelligent,	11
DAVE, do. do.	9
JOHN, do. do.	13
DICK, do. do.	12
CESAR, do. do.	11
WILLIS, do. do.	10
CYRUS, un mulâtre très intelligent,	8

Ces domestiques sont entièrement garantis des maladies et vices prévus par la loi.

Conditions: 6 et [illegible] mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 10 déc

VENTE RENVOYÉE.

LA vente du Moulin à Scie de J. F. Miller, est renvoyée à cause du mauvais temps. On annoncera la vente par d'autres avis. 10 janvier

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu samedi, 11 janvier, à la Bourse, à midi, les esclaves suivants:

STATIRA, [illegible] domestique de maison, blanchisseuse, [illegible] couturière.

DENNIS, nègre, âgé de 18 ans, ayant [illegible] domestique de maison, il est très vif et peut conduire une voiture ou une charrette, il est depuis 3 ans dans le pays et natif de la Virginie. Ces esclaves sont vendus parce que le propriétaire n'a pas d'emploi pour les occuper, ils sont pleinement garantis.

Conditions:—6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de W. B. Miller, notaire public, aux frais des acquéreurs.
9 jan

PAR H. J. DOMINGON.

SAMEDI prochain, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse de Hewlett,

Un Terrain situé rue Dauphine, faubourg Lafayette, mesurant 30 pieds de face sur la rue Joséphine, sur 150 pieds de profondeur, et désigné sur le plan du dit faubourg par le No. 49, sur le dit terrain il y a une hypothèque de $300.

Conditions: Moitié comptant, et le reste à 4 mois de crédit, en billets [illegible]. 8 jan—3

PAR JACOB [illegible] WHITING.

IL sera vendu samedi, 25 du courant, [illegible] Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes, situées au faubourg Livaudais et désignés comme suit:

Lot No. 1, dans l'îlet No. 134, conformément à un plan dressé par Benjamin Buisson, le 5 mars 1832, et ayant 1 lot mesurant 25 pieds de face à *Sixth street*, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et faisant face à rue St. Denis, mesure américaine, 1 lot mesurant 25 pieds de face à *Sixth street*, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et faisant face à la rue St. Denis, (même mesure.)

Le lot No. 2, dans le même îlet contient 1 lot mesurant 25 pieds de face à *Sixth street*, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, situé entre les rues Dryades et St. Denis, mesure française, 1 lot même mesure que le précédent.

Lot No. 3, dans l'îlet No. 134, contient aussi 1 lot mesurant 22 pieds de face à *Sixth street*, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, 1 lot de la même dimension que le précédent.

Condition: Un tiers comptant, et le reste à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant M. Wm. Christy, not. pub., aux frais des acquéreurs. 8 jan

Vente Renvoyée.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

LA vente de Moulin et des bâtisses, connu sous le nom de *Withers steam mill*, à présent appartenant à J. F. Miller, commencera vendredi, 10 janvier 1834, à 10 heures du matin. Il y a aussi une grande quantité de bois de charpente par lots convenables.

Conditions: au-dessous de $100 comptant, au-dessus de $100 et au-dessous de $300, 90 jours, au-dessus de $300 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.
8 janvier

PAR LEVY & WHITING.

VENDREDI, 10 courant, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue St-Louis, à 10 heures, 150 caisses bottes, souliers, brodequins, &c., récemment reçues. Conditions 4 mois de crédit. 8 jan

PAR LEVY & WHITING.

IL sera vendu samedi, 11 courant, à midi, à la Bourse, l'esclave Beck, âgé de 28 ans, manœuvre et bon nègre de champ. Moses, âgé de 30 ans, bon laboureur et nègre de champ, pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi. Conditions: 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 jan

PAR H. J. DOMINGON.

SAMEDI prochain, 11 du courant, à midi précis, il sera vendu à la Bourse Hewlett,

Un nègre nommé PETER, âgé d'environ 19 ans, bon nègre de champ et un peu domestique, garanti des maladies et vices prévus par la loi.

Conditions: moitié comptant, et le reste à 6 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 7 jan

JOHN WILCOX & Co., rue de Chartres, No. [illegible] viennent de recevoir par les derniers paquebots de New York, un nouvel assortiment de [illegible] fabriques, qu'ils offrent à vendre [illegible] détail. Ils y appellent l'attention de [illegible] 6 jan

CONFITURES [illegible] CANTON.

LE [illegible] provision de confitures de [illegible] et de [illegible] à [illegible] litres.

[illegible] de l'[illegible] des poires [illegible] et [illegible] 12 variétés [illegible]

W. M. SMITH,
[illegible] No. 85.

[illegible]

MAQUEREAUX—12 barils No. 1, 146 do. No. 2, do. 3; 29 demi-do. et 39 quarts do. 21 do. et 3, en débarquement du navire [illegible] et à vendre par
12 déc LINCOLN & GREEN.